



C/42/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 octobre 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-deuxième session ordinaire
Genève, 30 octobre 2008

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES DURANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2008

Document établi par le Bureau de l'Union

Introduction

1. Le rapport sur les activités menées durant les neuf premiers mois de 2008 est structuré dans le présent document de la manière suivante :

I. COMPOSITION DE L'UNION.....	2
Membres et futurs membres	2
Situation par rapport aux divers actes de la Convention	4
II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES	4
Conseil.....	4
Comité consultatif	5
Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et	
Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils	
d'ADN	6
III. COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS	6
Activités individuelles	6
Cours d'enseignement à distance	13
IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS	14
V. STAGIAIRE	14
VI. PUBLICATIONS	15

ANNEXE I : Membres de l'Union

ANNEXE II : Étudiants inscrits au cours d'enseignement à distance de l'UPOV (DL-205)

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

2. Au 30 septembre 2008, l'Union comptait 65 membres : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Communauté européenne, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

3. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente Convention".

4. Dans une lettre datée du 30 novembre 2007, l'ex-République yougoslave de Macédoine a demandé l'examen de la loi sur les obtentions végétales agricoles.

5. Dans une note datée du 25 février 2008, la République de Serbie a demandé l'examen du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur.

6. Dans une lettre datée du 19 mars 2008, le Monténégro a demandé l'examen du projet de loi sur la protection des variétés végétales.

7. Dans une lettre datée du 27 mars 2008, la République du Costa Rica a demandé l'examen de la loi n° 8631 sur la protection des obtentions végétales et d'une motion visant la modification des articles 2, 3 et 8 de cette loi compte tenu du projet de loi sur la réforme et adjonction de diverses normes régissant la propriété intellectuelle (projet 16.955).

8. À sa vingt-cinquième session extraordinaire, tenue à Genève le 11 avril 2008, le Conseil a examiné la conformité de la loi sur les obtentions végétales agricoles de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur de la République de Serbie, du projet de loi sur la protection des variétés végétales du Monténégro et de la loi n° 8631 sur la protection des nouvelles variétés végétales, avec la motion du projet de loi sur la réforme et adjonction de diverses normes régissant la propriété intellectuelle (projet 16.955), de la République du Costa Rica avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

9. En ce qui concerne l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l'analyse faite dans le document C(Extr.)/25/4;

“b) de recommander à l'ex-République yougoslave de Macédoine d'incorporer dans la loi les dispositions supplémentaires et les modifications signalées dans le document C(Extr.)/25/4, et de recommander que, dès que ces dispositions additionnelles et ces modifications auront été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991;

“c) de demander au Bureau de l’Union d’offrir son concours au Gouvernement de l’ex-République yougoslave de Macédoine, à la première occasion, pour la rédaction des dispositions supplémentaires et des modifications nécessaires; et

“d) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement de l’ex-République yougoslave de Macédoine de cette décision.”

10. En ce qui concerne la République de Serbie, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse faite dans le document C(Extr.)/25/5 et des indications fournies par la délégation de la Serbie selon lesquelles elle se propose

“i) de modifier l’alinéa 1 de l’article 22 du projet de loi relatif à la durée du droit d’obtenteur, qui sera ainsi libellé : ‘[l]e droit d’obtenteur sur la variété protégée expire 25 ans après l’octroi ou 30 ans après l’octroi en ce qui concerne les arbres et la vigne’,

“ii) de supprimer l’alinéa 3 de l’article 29 du projet de loi, et

“iii) de supprimer l’article 35 du projet de loi;

“b) sous réserve de l’incorporation dans le projet de loi des modifications signalées dans le document C(Extr.)/25/5 et du remplacement des termes ‘90 jours’ par ‘trois mois’ à l’alinéa 2 de l’article 17, de prendre, quant à la conformité du projet de loi sur la protection du droit d’obtenteur de la République de Serbie avec les dispositions de l’Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, une décision positive qui permette à la Serbie de déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991, après que les modifications auront été incorporées dans le projet de loi et une fois la loi adoptée et entrée en vigueur;

“c) de demander au Bureau de l’Union d’offrir son assistance au Gouvernement serbe pour incorporer dans le projet de loi les modifications signalées dans le document C(Extr.)/25/5; et

“d) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement serbe de cette décision.”

11. En ce qui concerne le Monténégro, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse faite dans le document C(Extr.)/25/6 et des informations supplémentaires fournies par la délégation du Monténégro selon lesquelles elle se propose d’incorporer l’article 42.3) à l’article 44 du projet de loi;

“b) de se prononcer en faveur de la conformité du projet de loi sur la protection des variétés végétales du Monténégro avec les dispositions de l’Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales; une fois que la loi aura été adoptée, sous réserve du remplacement des termes ‘90 jours’ par ‘trois mois’ à l’article 19, et qu’elle sera entrée en vigueur, le Monténégro pourra alors déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991; et

“c) d’autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement du Monténégro de cette décision.”

12. En ce qui concerne la République du Costa Rica, le Conseil a décidé :

“a) de prendre note de l’analyse faite dans le document C(Extr.)/25/7 et des précisions apportées par la délégation du Costa Rica selon lesquelles le deuxième alinéa de l’article 31 de la loi n’est pas contraire aux dispositions relatives au traitement national;

“b) de prendre une décision positive sur la conformité de la Loi pour la protection des obtentions végétales de la République du Costa Rica avec les dispositions de l’Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, sous réserve de l’adoption des modifications proposées pour les articles 2, 3 et 8 de la loi présentées dans la motion du projet de loi, permettant à la République du Costa Rica, une fois que les modifications proposées dans la motion du projet de loi auront été adoptées sans changement et mises en œuvre, de déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991; et

“c) d’autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement de la République du Costa Rica de cette décision.”

Situation par rapport aux divers actes de la Convention

13. Avec la ratification de la Suisse le 1^{er} septembre 2008, quarante et un membres étaient liés par l’Acte de 1991 au 30 septembre 2008.

14. Au 30 septembre 2008, un membre était lié par l’Acte de 1961 modifié par l’Acte de 1972 et 23 membres étaient liés par l’Acte de 1978.

15. L’annexe I présente la situation des membres de l’Union par rapport aux différents actes de la Convention au 30 septembre 2008.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

16. Le Conseil a tenu sa vingt-cinquième session extraordinaire le 11 avril 2008, sous la présidence de M. Doug Waterhouse (Australie), président du Conseil. À cette session,

a) il a examiné la loi sur les obtentions végétales agricoles de l’ex-République yougoslave de Macédoine, le projet de loi sur la protection du droit d’obteneur de la République de Serbie, le projet de loi sur la protection des variétés végétales du Monténégro et la loi n° 8631 pour la protection des obtentions végétales, avec la motion du projet de loi sur la réforme et adjonction de diverses normes régissant la propriété intellectuelle (projet 16.955) de la République du Costa Rica;

b) il a pris note d’un rapport verbal sur la soixante-quinzième session du Comité consultatif;

c) conformément à la recommandation du Comité consultatif, le Conseil a décidé d'adopter la décision énoncée au paragraphe 1 du document C(Extr.)/25/8, et il est convenu que la lettre faisant l'objet de l'annexe du document C(Extr.)/25/8 serait envoyée au Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB);

d) en ce qui concerne les avis futurs sur la question de savoir si l'Inde et le Zimbabwe ont agi avec diligence pour établir leur législation, accomplir toutes formalités demandées par l'UPOV et effectuer le dépôt d'un instrument d'adhésion, le Conseil a décidé, suivant la recommandation du Comité consultatif, qu'il appartiendrait au Comité consultatif de déterminer si cette condition était remplie;

e) conformément à la recommandation du Comité consultatif, le Conseil a demandé au Bureau de l'Union d'élaborer un document contenant un projet de texte du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV pour examen à sa quarante-deuxième session ordinaire;

f) suivant la recommandation du Comité consultatif, le Conseil a adopté le document TGP/4/1 intitulé "Constitution et maintien des collections de variétés" et le document TGP/9/1 intitulé "Examen de la distinction"; et

g) il a décidé de ne pas prendre de décision concernant la prolongation d'un an du mandat en cours du Secrétaire général adjoint et d'envisager une prorogation de trois ans à sa quarante-deuxième session ordinaire, prévue le 30 octobre 2008.

Comité consultatif

17. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-quinzième session les 10 et 11 avril 2008, sous la présidence de M. Doug Waterhouse (Australie). Lors de cette session, outre qu'il a formulé des avis à l'intention du Conseil (voir le paragraphe 16.a) et c) à g) ci-dessus), le Comité consultatif

a) a été informé de réunions et d'activités concernant la biodiversité, les ressources phylogénétiques et la protection des variétés végétales;

b) a pris note des informations verbales fournies par le Bureau de l'Union sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la deuxième Conférence mondiale sur les semences, prévue en 2009, et d'un colloque sur les contrats relatifs au droit d'obteneur prévu à Genève le 31 octobre 2008;

c) a appuyé les propositions visant à améliorer l'efficacité, l'efficacité et la flexibilité du calendrier des sessions de l'UPOV et a noté que ces mesures seraient présentées au Conseil à sa quarante-deuxième session ordinaire, le 30 octobre 2008; et

d) a été informé des faits nouveaux au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) concernant le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC").

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

18. Pour ce qui est des travaux du Comité administratif et juridique (CAJ), qui a tenu sa cinquante-septième session le 10 avril 2008, et du Comité technique (TC), qui a tenu sa quarante-quatrième session du 7 au 9 avril 2008, prière de se reporter aux documents C/42/9 et C/42/10, respectivement. Le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) s'est réuni à Genève le 8 janvier et les 7 et 8 avril 2008. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente-septième session à Nelspruit (Afrique du Sud) du 14 au 18 juillet 2008. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa quarante-deuxième session à Cracovie (Pologne) du 23 au 27 juin 2008. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa quarante et unième session à Wageningen (Pays-Bas) du 9 au 13 juin 2008. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-neuvième session à Lisbonne (Portugal) du 2 au 6 juin 2008. En conjonction avec la réunion du TWF, un atelier consacré à la section "couleur" du document TGP/14 s'est tenu à Lisbonne (Portugal) le 30 mai 2008. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa vingt-sixième session à Jeju (République de Corée) du 2 au 5 septembre 2008. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa onzième session à Madrid (Espagne) du 16 au 18 septembre 2008. Chacune des sessions des groupes de travail techniques et du BMT a été précédée d'un atelier préparatoire.

III. COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS

Activités individuelles

19. Le 17 janvier, à Bonn (Allemagne) le Bureau a eu un entretien avec des représentants du Ministère allemand de l'agriculture au sujet des questions budgétaires de l'UPOV. Il a également participé à Berlin, les 17 et 18 janvier, à la cérémonie d'ouverture et à différentes manifestations de la "Semaine verte internationale".

20. Du 21 au 25 janvier, le Bureau a assisté à la sixième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (ABSWG-6) de la CDB, qui s'est tenue au Palais des Nations à Genève (Suisse). L'objectif principal de cette session était d'examiner un régime international en matière d'accès et de partage des avantages qui devrait être adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties de la CDB (COP-10), prévue à Nagoya (Japon) en 2010.

21. Le 22 janvier, à Paris (France), le Bureau a assisté à une réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

22. Les 23 et 24 janvier, à Paris, le Bureau a assisté à la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'identité et la pureté des variétés, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

23. Les 24 et 25 janvier, à Paris, le Bureau a assisté à une réunion du Groupe consultatif élargi de l'OCDE.

24. Le 30 janvier s'est tenue à Genève une réunion entre le Bureau et des représentants de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA); elle a porté sur les moyens de renforcer la coopération entre l'UPOV et la CIOPORA.

25. Les 5 et 6 février, des réunions de consultation ont eu lieu entre M. Yuri Rogovskiy, vice-président de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des résultats d'une sélection, et le Bureau concernant l'établissement du texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en russe.

26. Le 11 février, à Phnom Penh (Cambodge), le Bureau a organisé un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, en coopération avec le Ministère cambodgien de l'industrie, des mines et de l'énergie (MIME) et avec le concours financier du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF). Le Bureau a présenté des exposés sur la Convention UPOV, l'examen des variétés et la coopération en matière de protection des obtentions végétales. Le Japon, la Suisse et le Viet Nam ont fait part de leurs expériences dans le domaine de la protection des obtentions végétales. L'atelier a été suivi par 63 participants.

27. Le 12 février, à Phnom Penh également, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Gouvernement cambodgien au sujet des modifications qu'il serait recommandé d'apporter au projet de loi sur la protection du droit d'obteneur et de la procédure d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

28. Le 14 février, à Vientiane (République démocratique populaire lao), s'est tenu un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle, de la normalisation et de la métrologie de la République démocratique populaire lao et avec le concours financier du MAFF japonais. Environ 35 participants étaient présents.

29. Le 15 février, également à Vientiane, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et des forêts, du Ministère de la justice, de l'Assemblée nationale, des services de propriété intellectuelle et du Département de la propriété intellectuelle, des normes, de la technologie et de la métrologie, Agence pour la science, la technologie et l'environnement, au sujet des dispositions de la loi sur la propriété intellectuelle relatives à la protection des obtentions végétales et des modifications recommandées pour mise en conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

30. Le 18 février, à Hanoi (Viet Nam), le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam et avec le concours financier du MAFF japonais, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Des exposés ont été présentés sur certains éléments de la Convention UPOV. Plusieurs pays – Australie, Japon, Pays-Bas et Suisse – ont fait part de leurs expériences en matière de protection des obtentions végétales. Un représentant de l'Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA) a présenté le point de vue des semenciers sur la protection des obtentions végétales. L'atelier a été suivi par 125 participants.

31. Le 19 février, également à Hanoi, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, au sujet des modifications qui pourraient être apportées à la loi sur la propriété intellectuelle suivant les recommandations du Conseil de l'UPOV.

32. Le 21 février s'est tenu à Singapour un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) et l'Autorité agroalimentaire et vétérinaire de Singapour (AVA), avec le concours financier du MAFF japonais. L'UPOV a présenté des exposés sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et sur l'intérêt d'étendre le champ d'application de la protection des obtentions végétales. Plusieurs pays – Australie, Japon, Pays-Bas et Suisse – ont fait part de leurs expériences en matière de protection des obtentions végétales. Un représentant de l'APSA a présenté le point de vue des sélectionneurs sur la protection des obtentions végétales. L'atelier a été suivi par 33 participants.

33. Le 22 février, également à Singapour, le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires de l'IPOS et de l'AVA et a répondu à des questions précises posées par les experts singapouriens sur l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux. Il a également été question de l'extension de la protection à tous les genres et espèces, et des genres et espèces pour lesquels une disposition relative aux semences de ferme pourrait être opportune. À cette réunion de consultation ont participé 10 personnes.

34. Du 25 au 29 février, le Bureau a assuré une session de formation à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisée avec le concours de l'Académie mondiale de la propriété intellectuelle de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) à Alexandria, Virginie (États-Unis d'Amérique). Les 27 participants ont reçu des informations et des documents destinés à les aider à dispenser une formation concernant la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

35. Du 25 au 29 février, à Genève, le Bureau a assisté aux parties intéressées de la douzième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

36. Le 28 février, le Bureau a reçu la visite de Mlle Thidakoon Saenudom, agronome à la Division de la protection des obtentions végétales du Département thaïlandais de l'agriculture, et il a été informé des faits récents intervenus dans le domaine de la protection des obtentions végétales en Thaïlande.

37. Le 29 février, le Bureau a reçu la visite de M. Hojjat Khademi, directeur du Service de la protection juridique de l'Institut de certification des semences et des plantes (SPCRI) de la République islamique d'Iran. M. Khademi a annoncé que M. Mesbach avait succédé à M. Majid Dehghan-Shoar à la direction du SPCRI. M. Khademi a demandé l'assistance de l'UPOV aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

38. Les 5 et 6 mars, à Angers (France), le Bureau a assisté à la réunion de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne avec des représentants des services d'examen de l'Office.

39. Le 7 mars, à Rome (Italie), le Bureau a assisté à une réunion du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.
40. Le 12 mars, à Baku (Azerbaïdjan), le Bureau a tenu une réunion de consultation avec des fonctionnaires du Gouvernement azerbaïdjanais sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Cette réunion était organisée par l'Agence d'État pour la normalisation, la métrologie et les brevets en coopération avec le Ministère de l'agriculture de l'Azerbaïdjan.
41. Les 12 et 13 mars, à Paris, le Bureau a assisté à deux réunions de groupes d'experts de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), respectivement consacrées aux thèmes "*Ressources génétiques et sélection de la vigne*" et "*Droit et information du consommateur*". À ces deux occasions, le Bureau a présenté un exposé sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV.
42. Le 13 mars, le Bureau a assisté aux parties intéressées d'une réunion du Conseil des ADPIC au siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève.
43. Le 13 mars, à Almaty (Kazakhstan), le Bureau a assuré un atelier national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé en coopération avec le Ministère de la justice de la République du Kazakhstan avec le concours financier du MAFF japonais. L'atelier a réuni une cinquantaine de participants.
44. Le 14 mars, à Almaty également, le Bureau a mené une réunion de consultation avec des fonctionnaires kazakhs, organisée par le Comité des droits de propriété intellectuelle du Ministère de la justice du Kazakhstan. Une trentaine de représentants de ministères et organismes publics y ont participé. Il y a été question des étapes requises pour l'adhésion du Kazakhstan à la Convention UPOV.
45. Le 31 mars, le Bureau a reçu la visite de M. Ata Annaniyazov, chef adjoint du Département des brevets à l'Office turkmène des brevets, Ministère de l'économie et du développement du Turkménistan. M. Annaniyazov a annoncé que le projet de loi sur la protection des résultats d'une sélection serait soumis au parlement dans les six mois.
46. Le 31 mars, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.
47. Le 4 avril, le Bureau a présenté un exposé intitulé "Introduction à l'UPOV et à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV" à des hauts fonctionnaires de la République du Soudan en visite au siège de l'UPOV/OMPI dans le cadre d'un voyage d'étude.
48. Les 14 et 15 avril, le Bureau a présenté des exposés aux membres du personnel de l'OMPI sur le système UPOV de protection des obtentions végétales dans le cadre d'un cours général sur la propriété intellectuelle.
49. Le 17 avril, le Bureau a assisté à une réunion des conseillers juridiques d'organisations internationales à Genève, organisée par la Mission permanente de la Suisse à Genève.
50. Le 28 avril, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

51. Le 13 mai, le Bureau a assuré une session de formation à la protection des obtentions végétales dans le cadre d'un programme de formation mis en place par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Sida), intitulé "Ressources génétiques et propriété intellectuelle" (Cours GRIP), qui s'est déroulé à Svalöv (Suède) du 7 au 28 mai.
52. Le 21 mai, le Bureau a participé à une réunion par conférence téléphonique du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.
53. Les 22 et 23 mai, à Bonn (Allemagne), le Bureau a assisté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-9), qui s'est tenue du 19 au 30 mai. Le Bureau a participé aux séances consacrées aux points suivants de l'ordre du jour : point 4.1 "Accès et partage des bénéfices" et point 4.13 "Coopération avec les autres conventions, et les organisations et initiatives internationales, et engagement des parties prenantes", qui avaient lieu les 22 et 23 mai. Le Bureau a expliqué la position de l'UPOV qui avait été communiquée au Secrétariat de la CDB dans une lettre en date du 17 avril. Le 23 mai, en marge de la conférence, sous le titre "Rôle de la protection des obtentions végétales pour relever les défis actuels et futurs", le Bureau a présenté une introduction à l'UPOV, à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et à l'incidence de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.
54. Du 26 au 28 mai, à Prague (République tchèque), le Bureau a participé au Congrès mondial sur les semences de 2008. À une session du comité des sélectionneurs de la *International Seed Federation* (ISF), le Bureau a fait un exposé succinct des faits récents à l'UPOV.
55. Les 4 et 5 juin, à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine), le Bureau a prêté son assistance pour élaborer les dispositions supplémentaires et les modifications qu'il serait nécessaire d'incorporer à la loi sur les obtentions végétales agricoles examinée par le Conseil de l'UPOV à sa vingt-cinquième session extraordinaire, tenue à Genève le 11 avril 2008. La Communauté européenne a apporté un appui financier dans le cadre de son programme multibénéficiaire. La réunion était présidée par M. Hristijan Delev, Secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'hydrologie.
56. Les 12 et 13 juin, à Schwäbisch Hall (Allemagne), le Bureau a participé à la célébration du centenaire de l'organisme de sélection végétale *Pflanzenzucht Oberlimpurg* (PZO).
57. Du 15 au 21 juin, des experts en protection des obtentions végétales d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Kirghizistan ont effectué un voyage d'étude organisé par le Bureau en Europe, avec l'aide d'un expert d'Ukraine. Le groupe a été reçu par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à Berne, l'OCVV de la Communauté européenne à Angers (France), le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) à Angers (France), et par le Bureau.
58. Le 17 juin, le Bureau a assisté aux séances intéressantes du Conseil des ADPIC, réuni au siège de l'OMC à Genève.
59. Le 17 juin, à Wageningen (Pays-Bas), le Bureau a présenté une conférence dans le cadre du onzième cours international sur la protection des obtentions végétales. Avant le cours à Wageningen, les étudiants avaient eu la possibilité de participer au cours d'enseignement à distance de l'UPOV.

60. Les 17 et 18 juin, à Bologne (Italie), le Bureau a assisté à la réunion annuelle de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et à des réunions du Comité des variétés et du Groupe de travail sur les techniques moléculaires de l'ISTA.

61. Le 19 juin, au siège de l'OMPI, le Bureau a présenté un exposé intitulé "Introduction à l'UPOV et à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV" dans le cadre du Séminaire interrégional de niveau intermédiaire de l'OMPI sur la propriété intellectuelle. Ont suivi ce séminaire 90 participants des offices de propriété intellectuelle de 63 pays et deux organisations.

62. Les 19 et 20 juin, à Séoul (République de Corée), le Bureau a donné des conférences dans le cadre du cours de formation à la protection des obtentions végétales organisé par le Service coréen des semences et des variétés (KSVS) et l'Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA).

63. Du 24 au 27 juin, à Tunis (Tunisie), le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère tunisien de l'agriculture et des ressources hydrauliques et l'USPTO, un séminaire régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et un atelier sur l'examen des obtentions végétales. Le séminaire a été suivi par 30 participants, dont 21 provenaient de membres de l'UPOV et neuf d'États ayant le statut d'observateur.

64. Le 1^{er} juillet, le Bureau a reçu la visite de M. Sonam Lhundrup, chef de la section juridique et territoriale de la Division des politiques et de la planification au Ministère de l'agriculture du Gouvernement royal du Bhoutan. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un programme de formation à la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI. M. Lhundrup a reçu des informations sur les principes de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, l'incidence de la protection des obtentions végétales, les liens entre la Convention UPOV et d'autres traités internationaux, ainsi que sur les aspects techniques de la mise en œuvre d'une protection des obtentions végétales. Il a expliqué que la législation en projet au Bhoutan aurait besoin d'être considérablement modifiée et explicitée.

65. Le 7 juillet, à Genève, le Bureau a présenté un exposé au Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle.

66. Du 9 au 11 juillet s'est tenu à Johannesburg un "Cours régional de formation à la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV", organisé par le Bureau en coopération avec le Département de l'agriculture de l'Afrique du Sud et l'USPTO. Ce cours s'adressait spécifiquement à des participants de pays membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Les conférenciers invités venaient de l'USPTO, du Kenya, de la SADC, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA). Le cours a été suivi par 26 participants des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

67. Le 18 juillet, le Bureau a présenté un exposé dans le cadre du cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle.

68. Du 23 au 25 juillet, à Tokyo (Japon), le Bureau a participé à la première réunion du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale, au séminaire international pour une meilleure compréhension de la protection des obtentions végétales et à une visite

technique, ces manifestations ayant été organisées par le MAFF japonais en coopération avec l'UPOV. Le forum a réuni des hauts fonctionnaires des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du Japon, de la Chine et de la République de Corée. Les participants au forum ont arrêté des principes d'assistance mutuelle et de coopération en matière de protection des obtentions végétales dans la région et envisagé un programme d'activités spécifiques. L'expérience acquise par l'UPOV et ses conseils ont été jugés essentiels pour tout système de protection des obtentions végétales. Le séminaire international a été suivi par quelque 150 participants parmi lesquels des fonctionnaires gouvernementaux, des scientifiques et des représentants du secteur privé. Des exposés ont été présentés par des conférenciers des pays et organisations suivants : Australie, Chine, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Viet Nam et l'Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA).

69. Le 24 juillet, le Bureau a reçu la visite de Mme Wati Zuallcoble, vice-directrice générale de l'Office de propriété intellectuelle de Malaisie, et de M. Wan A. Rushid Yusri, second secrétaire à la Mission permanente de Malaisie. Des informations ont été fournies sur la situation actuelle de la Malaisie en ce qui concerne l'adhésion à la Convention UPOV.

70. Le 28 juillet, à Bangkok (Thaïlande), à la demande du Département de l'agriculture de la Thaïlande, le Bureau a participé à une réunion sur la protection des obtentions végétales avec des acteurs nationaux. L'objectif était d'expliquer les principes de la Convention UPOV et l'incidence de la protection des obtentions végétales. Une quarantaine de représentants du secteur privé et du secteur public étaient présents.

71. Le 31 juillet, à Paris (France), le Bureau a participé à une réunion préparatoire du comité d'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les semences.

72. Le 25 août, à Tokyo, le Bureau a présenté un exposé sur les faits récents à l'UPOV dans le cadre d'un atelier organisé par la Société pour l'innovation technique dans l'agriculture, les forêts et la pêche (STAFF).

73. Du 26 au 29 août, à Tsukuba (Japon), le Bureau a donné des conférences dans le cadre du cours de formation à la protection des droits d'obtenteur organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui s'est tenu du 25 août au 7 novembre au Centre international de la JICA. Parallèlement au cours de la JICA, les étudiants ont eu la possibilité de participer au cours d'enseignement à distance de l'UPOV.

74. Les 29 et 30 août s'est tenu à Jeju (République de Corée) un atelier sur les protocoles d'essai et le traitement des données, organisé par le Bureau en coopération avec le Service coréen des semences et des variétés, avec des conférenciers fournis par l'Allemagne, la France, le Japon et le Royaume-Uni. L'atelier a réuni 34 participants de six membres de l'UPOV.

75. Du 8 au 10 septembre, le Bureau a participé et fait des déclarations à la troisième Réunion de hauts fonctionnaires sur l'agriculture, de l'Organisation de coopération économique (ECO) et à la quatrième Réunion ministérielle de l'ECO sur l'agriculture, à Bakou. Dans la déclaration ministérielle, il est demandé à l'UPOV de fournir une assistance aux États membres de l'ECO en vue de leur adhésion à la Convention UPOV. En marge de la réunion, le Bureau a tenu des consultations avec les chefs de délégation de l'Azerbaïdjan, de l'Iran (République islamique d'), du Kazakhstan, du Pakistan et de la Turquie, notamment.

76. Le 22 septembre, le Bureau a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV dans le cadre du programme international de formation de niveau avancé sur la sélection végétale et la production semencière organisé par l'Agence Sida à Svalöv. Vingt-cinq participants (obtenteurs, scientifiques et administrateurs) de pays en développement étaient présents.

77. Le 23 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. Dorian Chiroşca, directeur général, et Mme Maria Rojnevschi, directrice du Département de la promotion et de la publication de la propriété intellectuelle, de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI) de la République de Moldova. Le programme d'un séminaire national sur la protection juridique des obtentions végétales en République de Moldova, prévu pour le 30 septembre 2008 à Chisinau, a été examiné (voir le paragraphe 82).

78. Le 24 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. Richard Aching, examinateur principal à l'Office de propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago. Le programme d'un séminaire sur la protection des variétés végétales dans le cadre de l'UPOV à l'intention de représentants des États des Caraïbes, prévu pour la fin 2008, a été examiné.

79. De même, le 24 septembre, le Bureau a rencontré M. Rashad Novruzov, troisième secrétaire chargé des affaires économiques, environnementales et scientifiques à la Mission permanente de la République azerbaïdjanaise à Genève. Lors de cette rencontre, les suites à donner à la quatrième Réunion ministérielle de l'ECO sur l'agriculture (voir le paragraphe 75) ont été examinées en ce qui concerne la protection des variétés végétales en Azerbaïdjan.

80. Le 26 septembre, le Bureau a participé au Comité d'experts sur la protection des obtentions végétales (*Fachausschuß für den Schutz von Pflanzenzüchtungen*) de l'Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (*Deutsche Vereinigung für Gewerblichen Rechtsschutz* (GRUR) à Munich (Allemagne).

81. Le 29 septembre, à Chisinau (République de Moldova), une délégation du Bureau a été reçue par S. E. M. Anatol Gorodenco, ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. Le ministre a exprimé le point de vue selon lequel la loi sur la protection des variétés végétales de la République de Moldova, qui était entrée en vigueur le 6 septembre 2008, et les procédures administratives correspondantes rationalisées favoriseraient la reconnaissance de nouvelles variétés en République de Moldova. M. Vasile Pojoga, président de la Commission d'État pour l'examen et l'enregistrement des variétés végétales en République de Moldova, était également présent.

82. Le 30 septembre, également à Chisinau, dans les locaux de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI), le Bureau a participé à la célébration du dixième anniversaire de la protection des variétés végétales en République de Moldova et a présenté un exposé lors d'un séminaire national sur la protection juridique des obtentions végétales. Quelque 40 participants étaient présents, représentant l'administration, les chercheurs et les obtenteurs.

Cours d'enseignement à distance

83. Deux sessions du cours d'enseignement à distance de l'UPOV DL-205 en français, allemand, anglais et espagnol ont eu lieu respectivement du 14 avril au 18 mai 2008 et du

1^{er} septembre au 5 octobre 2008. L'annexe II indique comment se répartissaient les étudiants inscrits au cours DL-205.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

84. Le Bureau a fourni une assistance concernant la législation relative à la protection des obtentions végétales à l'Azerbaïdjan, au Brésil, au Chili, au Kirghizistan, au Nicaragua, à Singapour et au Viet Nam.

85. Le Bureau a fourni des informations sur les éléments requis pour le dépôt d'un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, ou de ratification de cet acte, à l'Afrique du Sud, à la Slovaquie et à la Suisse.

86. Le Bureau a fourni des avis et une assistance concernant l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et/ou la procédure d'adhésion à la Convention UPOV à des membres potentiels de l'Union. Le Bureau a formulé des observations verbalement ou par écrit, a rendu visite à des services ou a reçu des représentants d'États et d'organisations afin de donner les conseils demandés. Il a eu à cet effet des contacts avec les pays et organisations ci-après : Algérie, Bhoutan, Cambodge, Costa Rica, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Maurice, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Serbie, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, OAPI, ARIPO et SADC.

87. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales afin de coordonner les activités ou de fournir des informations sur l'UPOV. Il a ainsi participé à des réunions et à des discussions avec l'ARIPO, la CDB, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OAPI, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, le Conseil des ADPIC de l'OMC, le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), l'ISTA, l'OCDE et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

88. Le Bureau a rencontré régulièrement des associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec l'ISF et la CIOPORA, ainsi qu'avec l'AFSTA, l'APSA et l'ESA.

V. STAGIAIRE

89. Après en avoir délibéré avec le Gouvernement de la République de Corée, le Bureau est convenu d'octroyer un stage d'une durée de deux ans (du 3 novembre 2008 au 2 novembre 2010) à M. Minwook Kim, directeur adjoint de la Division des politiques relatives aux céréales au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche de la République de Corée. Un contrat a été signé le 16 juin 2008. Le Gouvernement de la République de Corée prendra le coût du stage à sa charge.

VI. PUBLICATIONS

90. Le Bureau a publié :

a) des éditions actualisées du dépliant intitulé “L’UPOV, ses activités, son rôle”, qui contient des informations sur l’Union et la protection des obtentions végétales, en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe (publication UPOV n° 437);

b) un numéro de “Plant Variety Protection”, la Gazette et *Newsletter* de l’UPOV, en version électronique, en septembre;

c) trois disques mis à jour dans la série constituant la “base de données de l’UPOV sur les variétés végétales” (UPOV-ROM);

d) les documents TGP/4/1 “Constitution et maintien des collections de variétés” et TGP/9/1 “Examen de distinction”; et

e) les principes directeurs d’examen suivants ont été adoptés; ils ont été publiés sur le site Web de l’UPOV ou le seront en temps opportun :

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/16/8 Annex	Rice: example varieties (North East Asia)	Riz: exemples de variétés (Asie du Nord-Est)	Reis: Beispielsorten (Nordostasien)	Arroz: variedades ejemplo (Asia del Nordeste)	Oryza sativa L.
TG/22/10	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.
TG/24/6	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie, Weihnachtsstern	Flor de Pascua	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
TG/40/7	Blackcurrant, Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Grosellero negro, Casis	Ribes nigrum L.
TG/46/7	Onion, Shallot, Grey Shallot	Oignon, Échalote, Échalote grise	Zwiebel, Schalotte, Graue Schalotte	Cebolla, Chalota	Allium cepa (Cepa Group), Allium cepa (Aggregatum Group) and Allium oschaninii O. Fedtsch. and hybrids between them
TG/50/9	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.
TG/60/7	Beetroot, Garden Beet	Betterave rouge, Betterave potagère	Rote Rübe, Rote Bete	Remolacha de cocona, Remolacha de mesa, Remolacha roja	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. esculenta L., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. hortensis
TG/78/4	Kalanchoe	Kalanchoe	Flammendes Kätchen	Kalancho	Kalanchoe blossfeldiana Poelln. and its hybrids
TG/85/7	Leek	Poireau	Porree	Puerro	Allium porrum L.
TG/152/4	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Matricaria recutita L., Chamomilla recutita (L.) Rauschert
TG/176/4	Osteospermum	Ostéospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum L. and hybrids with Dimorphotheca Vaill.

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/193/1	Bird's foot trefoil; Big trefoil; Broad leaf trefoil; Narrow leaf trefoil; Lotus subbiflorus	Cornette, cube, Lotier corniculé; - ; Lotier velu; Lotier des marais; - ; -	Hornschotenklee, Hornklee; - ; Sumpfschotenklee, Sumpf-Hornklee; Schmalblättriger Hornklee; -	Loto de los prados; Lotus pedunculatus; Loto de los pantanos; Lotus tenuis; Lotus subbiflorus	Lotus corniculatus L.; Lotus pedunculatus Cav.; Lotus uliginosus Schkuhr; Lotus tenuis Waldst. et Kit. ex Willd., Lotus glaber Mill.; Lotus subbiflorus Lag., Lotus suaveolens Pers.
TG/238/1	Tea	Théier	Tee, Teestrauch	Té	Camellia sinensis (L.) O. Kuntze
TG/239/1	Hawthorn	Aubépine	Weißdorn	Espino, Espinero, Manzanilla, Marjoleto, Marzoletto, Tejocote	Crataegus L.
TG/240/1	Common Sea Buckthorn, Sallowthorn, Sea-buckthorn	Argasse, Argousier, Grisset	Sanddorn	Espino amarillo, Espino falso	Hippophae rhamnoides L.
TG/241/1	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia Vent.
TG/242/1	Portulaca, Purslane	Pourpier	Portulak	Verdolago	Portulaca oleracea L.
TG/243/1	Festulolium	Festulolium	Festulolium	Festulolium, Festuca, Canuëla	×Festulolium Aschers. et Graebn.
TG/244/1	Lincoln's-weed, Sand mustard, Sand rocket, Wall rocket, Wild rocket	Roquette sauvage	Wilde Rauke	Roqueta silvestre	Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.
TG/245/1	Arugula, Cultivated Rocket, Garden Rocket, Rocket-salad, Rugula, Salad Rocket	Roquette cultivée	Ölrauke, Rauke, Ruke, Rukola, Senfrauke	Oruga común, Roqueta	Eruca sativa Mill.
TG/247/1	Amaranth	Amarante	Amarant, Fuchsschwanz	Amaranto	(Amaranthus L. excluding ornamental varieties)
TG/249/1	Coffee	Caféier	Kaffee	Cafeto	Coffea arabica L.; C. canephora Pierre ex A. Froehner; C. arabica × C. canephora hybrids

91. *Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

MEMBRES DE L'UNION

La présente annexe indique la situation des membres de l'Union vis-à-vis de la Convention et de ses divers actes, au 30 septembre 2008 (voir les articles 31 et 32 de la Convention de 1961, l'article 32.1) de l'Acte de 1978 et l'article 34.2) de l'Acte de 1991).

- Première ligne : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961
- Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972
- Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978
- Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Albanie	- - - -	- - - 15 septembre 2005	- - - 15 octobre 2005
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 1 ^{er} juin 2004	- - 14 juillet 1994 1 ^{er} juillet 2004
Azerbaïdjan	- - - -	- - - 9 novembre 2004	- - - 9 décembre 2004
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003

C/42/3
Annex I, page 2

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Communauté européenne	- - - -	- - - 29 juin 2005	- - - 29 juillet 2005
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998

C/42/3
Annex I, page 3

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - 18 juin 2007	18 mai 1980 18 mai 1980 - 18 juillet 2007
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Islande	- - - -	- - - 3 avril 2006	- - - 3 mai 2006
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998

C/42/3
Annex I, page 4

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Jordanie	- - - -	- - - 24 septembre 2004	- - - 24 octobre 2004
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Lituanie	- - - -	- - - 10 novembre 2003	- - - 10 décembre 2003
Mexique	- 25 juillet 1979 -	- 9 juillet 1997 -	- 9 août 1997 -
Maroc	- - - -	- - - 8 septembre 2006	- - - 8 octobre 2006
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -

C/42/3
Annex I, page 5

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Ouzbékistan	- - - -	- - - 14 octobre 2004	- - - 14 novembre 2004
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003-	- - 11 novembre 1989 15 août 2003
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République dominicaine	- - - -	- - - 16 mai 2007	- - - 16 juin 2007

C/42/3
Annex I, page 6

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
République tchèque ¹	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Singapour	- - - -	- - - 30 juin 2004	- - - 30 juillet 2004
Slovaquie ¹	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 1 août 2008	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 1 septembre 2008
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003

¹ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/42/3
Annex I, page 7

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Turquie	- - - -	- - - 18 octobre 2007	- - - 18 novembre 2007
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 19 décembre 2006	- - 3 novembre 1995 19 janvier 2007
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -
Viet Nam	- - - -	- - - 24 novembre 2006	- - - 24 décembre 2006

Total : 65 membres

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

ÉTUDIANTS INSCRITS AU COURS D'ENSEIGNEMENT
À DISTANCE DE L'UPOV (DL-205)

Première session 2008 : avril/mai		
Catégorie	Origine	Nombre d'étudiants
<u>Première catégorie</u> Fonctionnaires de membres de l'Union	Afrique du Sud, Argentine, Canada, Communauté européenne, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago, Viet Nam	146
<u>Deuxième catégorie</u> Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	Iran (République islamique d'), Pérou, Serbie, Zambie, Croplife International, OAPI	7
<u>Troisième catégorie (étudiants payants)</u> Autres	Allemagne, Danemark, Espagne, France, Israël, Suisse	10
Cours sur la protection des obtentions végétales, Wageningen (Pays-Bas)	Chine, Croatie, Éthiopie, Indonésie, Macédoine, Pakistan, Tanzanie, Turquie	17
TOTAL		180

Deuxième session 2008 : septembre/octobre		
Catégorie	Origine	Nombre d'étudiants
<u>Première catégorie</u> Fonctionnaires de membres de l'Union	Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Chine, Colombie, Équateur, Espagne, France, Israël, Japon, Kenya, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Turquie, Uruguay, Viet Nam	194
<u>Deuxième catégorie</u> Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	Costa Rica, El Salvador, Ghana, Inde, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Tadjikistan, Thaïlande, FAO, OAPI	19
<u>Troisième catégorie (étudiants payants)</u> Autres	Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suisse	19
Cours de formation de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA)		11
Quatrième Atelier régional pour l'Asie occidentale et centrale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV (WCA)	Azerbaïdjan, Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan	15
TOTAL		268

[Fin de l'annexe II et du document]